

**REPUBLIQUE DU NIGER**



*Fraternité-Travail-Progress*

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA  
FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

***DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION  
DE LA FEMME ET DU GENRE***

**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION  
1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES  
NATIONS UNIES DANS L'ESPACE CEDEAO  
2017 - 2019**

---

*Octobre 2016*

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<i>CEDEAO</i>	:	<i>Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
<i>CESOC</i>	:	<i>Conseil Economique Social et Culturel</i>
<i>CNDH</i>	:	<i>Commission Nationale des Droits de l'Homme</i>
<i>CPCC</i>	:	<i>Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO</i>
<i>CSC</i>	:	<i>Conseil Supérieur de la Communication</i>
<i>FCFA</i>	:	<i>Franc des Colonies Françaises de l'Afrique</i>
<i>HACP</i>	:	<i>Haute Autorité à la Consolidation de la Paix</i>
<i>IDH</i>	:	<i>Indice de Développement Humain</i>
<i>INS</i>	:	<i>Institut National de la Statistique</i>
<i>MAH</i>	:	<i>Ministère de l'Action Humanitaire</i>
<i>MDN</i>	:	<i>Ministère de la Défense Nationale</i>
<i>MEJ</i>	:	<i>Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes</i>
<i>MFP/E</i>	:	<i>Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi</i>
<i>MEN/A/PLN</i>	:	<i>Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales</i>
<i>MI/SP/D/ARC</i>	:	<i>Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Religieuses et Coutumières</i>
<i>MJ</i>	:	<i>Ministère de la Justice</i>
<i>MP</i>	:	<i>Ministère de la Population</i>
<i>MPF/PE</i>	:	<i>Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant</i>
<i>ONG</i>	:	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
<i>OSC</i>	:	<i>Organisation de la Société Civile</i>
<i>PAN</i>	:	<i>Plan d'Action National</i>
<i>PNUD</i>	:	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
<i>PTF</i>	:	<i>Partenaire Technique et Financier</i>
<i>VBG</i>	:	<i>Violence Basée sur le Genre</i>

## **SOMMAIRE**

*Liste des sigles et abréviations*

<i>INTRODUCTION</i> .....	4
I. CONTEXTE .....	7
II. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION DU NIGER .....	12
III. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA RESOLUTION 1325/NIGER.....	15
IV. BUDGET DU PLAN D'ACTION NATIONAL DU NIGER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 DES NATIONS UNIES .....	22
V. COORDINATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION .....	27
VI. ROLES DES ACTEURS.....	27

## INTRODUCTION

La décennie des années 1990 à 2000 a été marquée par une succession de conflits armés majeurs dans le monde (Bosnie ex Yougoslavie, Rwanda, Cote d'Ivoire ; Soudan et des rebellions armées dont celle du Niger).

Ces conflits affectent plus les populations civiles notamment les femmes et les enfants. Ainsi, les  $\frac{3}{4}$  des personnes vivants dans les camps de réfugié dans le monde sont constitués des femmes et des enfants.

Les nouvelles stratégies de guerre que sont les viols et la purification ethnique touchent massivement les femmes considérées comme des cibles stratégiques. C'est pourquoi le Général Patrick Cammeert (2008) disait qu' « *il est à présent plus dangereux d'être femme que d'être un soldat dans les conflits modernes* ».

Face à l'ampleur de ces atrocités, des activistes de tous bords, (associations de défense des droits humains, ONG, société civile, Etats, la communauté internationale et les Nations Unies) ont fait de la question, leur priorité.

Les nombreux appels en faveur de la participation pleine et entière des femmes, sur le même pied d'égalité que les hommes et en faveur de l'intégration du genre à toutes les initiatives de paix et de sécurité a conduit le Conseil de Sécurité des Nation Unies à adopter des Résolutions spécifiques.

La résolution 1325 a été approuvée et adoptée le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies afin de réduire les effets préjudiciables des conflits armés sur la femme tout en reconnaissant son rôle dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

C'était la première fois que cette institution examinait cette question et qu'elle a approuvé un document entièrement consacré au lien qui existe entre les

conflits armés, la paix et la dimension genre. Même si le titre de la résolution se réfère à des femmes, plusieurs points de la résolution font explicitement référence au genre. La résolution 1325 fait référence à deux questions importantes. D'une part, elle reconnaît l'impact genre (*sexospécifique*) des conflits armés sur les femmes et les jeunes filles. D'autre part, elle fait allusion aux rôles que les femmes et les jeunes filles peuvent jouer dans la consolidation de la paix.

Depuis l'approbation de cette résolution, la question des femmes, du genre, de la paix et de la sécurité a été présente sur l'agenda international sur une base constante, quoique avec des résultats mitigés. L'adoption de cette résolution est un important pas en avant, étant donné qu'elle s'attaque à la fois à l'impact des conflits armés et la capacité des femmes à devenir des agents de la paix et à surmonter la vision réductionniste qui considère les femmes comme de simples victimes de la guerre.

En effet, face à la montée et à la complexité des violences faites aux femmes et aux filles pendant les conflits de ces dernières années, les Nations Unies ont compris qu'il était urgent de mettre fin à l'impunité des acteurs ayant commis de telles violences.

Par ailleurs, les femmes et les filles qui représentent le plus grand nombre des victimes, sont généralement exclues du processus de résolution des conflits et de la consolidation de la paix. Cela a pour conséquence la non prise en compte de leurs besoins spécifiques dans le processus de négociation de la paix, les opérations de maintien de paix, les programmes de reconstruction et de réinsertion.

Le Niger à l'instar des autres pays de l'espace CEDEAO doit élaborer son plan d'action de mise en œuvre de la 1325 qui impliquera le Gouvernement, la société civile et les partenaires du Niger dans la mise en œuvre et le suivi de ladite résolution.

Ce plan d'action est un outil de planification opérationnelle qui propose, sous réserve de la mobilisation des ressources adéquates, les principales actions/activités à réaliser, les acteurs concernés par leur l'exécution ainsi que les périodes de mise en œuvre desdites actions/activités.

Il aura pour but d'améliorer la résilience des femmes face aux effets des conflits armés. De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ promouvoir la participation des femmes (y compris en matière des prises de décision) à la gestion et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix ;
- ✓ lutter contre les violences basées sur le genre pendant les conflits ;
- ✓ fournir protection, assistance et formation spécifiques aux femmes déplacées ou rapatriées suite aux conflits armés.

## I. CONTEXTE GENERAL

Avec un vaste territoire d'une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>, dont les 2/3 sont désertiques ou semi-désertiques, le Niger est pays continental situé au cœur de l'Afrique. Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigéria et le Bénin, à l'ouest par le Burkina Faso et au nord-ouest par le Mali.

Selon les derniers résultats du recensement général de la population et de l'habitat le Niger compte 17 138 707 habitants dont 50,3% sont des femmes (RGPH, 2012).

La gestion de l'Etat se fait à travers trois pouvoirs à savoir : un pouvoir exécutif, un pouvoir législatif et un pouvoir judiciaire.

En outre, plusieurs institutions publiques comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), le Conseil Economique Social et Culturel (CESOC), le Médiateur de la République, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ainsi que les organisations de la société civile participent à la réalisation et à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des populations.

En juillet 2008, le Niger a adopté une Politique Nationale de Genre (PNG) en vue de promouvoir les droits humains des femmes, l'équité et l'égalité de genre.

L'axe 3 de la PNG consiste au « *renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir* ».

Sur le plan économique, on note une forte prédominance du secteur informel faisant du pays l'un des moins développés au monde. Selon le rapport sur le développement humain 2013 (PNUD, 2013), le Niger a un indice de développement humain (IDH) de 0,337 soit un niveau en deçà de l'IDH moyen des pays à faible niveau de développement qui est de 0,493. Le taux de

croissance économique se chiffre à 6,1% en 2012 contre un produit intérieur brut par habitant de 212 500 FCFA la même année (PNUD, 2012).

Les opérations sécuritaires pèsent lourdement sur les finances publiques. L'Etat a dû multiplier par 15 les investissements militaires depuis 2010. En 2015, 10% du PIB sont consacrés aux dépenses de défense et de sécurité. Cet impact se répercute malheureusement sur tous les secteurs socioéconomiques du pays. (Sahel N°9208 du lundi 10 octobre 2016).

Sur le plan sécuritaire, l'étude sur l'analyse des facteurs de conflits au Niger, réalisée par la HACP en 2014 a fait ressortir les types de conflits suivants au Niger :

- ✓ Conflits d'accès aux ressources naturelles (foncières et pastorales) : ce sont les conflits les plus récurrents. Ils sont dus à la pression sur les ressources qui entraîne leur raréfaction.
- ✓ Conflits d'accès aux ressources publiques (les industries extractives et la dépense publique) : liés à la gouvernance des industries extractives, (redistribution des revenus provenant des activités).
- ✓ Conflits liés à la dividende démographique : ce type de conflits résulte de l'inactivité des jeunes notamment. Cette marginalisation de la jeunesse crée les conditions de leur fragilisation et de leur vulnérabilité ; ce qui les expose à tous les abus
- ✓ Conflits d'accès/gestion du pouvoir : le contexte sociopolitique du Niger se caractérise depuis plusieurs décennies par la persistance des tensions sociales ainsi que la récurrence de l'instabilité politique et institutionnelle. Les rapports quotidiens entre le pouvoir et l'opposition reposeraient non pas sur les mécanismes de la démocratie, mais sur « la force ». Les frustrations qui en résultent chez les exclus conjuguées au sentiment que le jeu politique est fermé poussent ceux-ci à souhaiter le pire.

- ✓ Conflits liés aux questions transfrontalières : ce sont des conflits dus à l'intolérance religieuse. La précarité de certains groupes sociaux, les discriminations à l'égard des femmes, la marginalisation des jeunes ainsi que la faiblesse de la qualité de la gouvernance sont des brèches fournies aux radicaux religieux.

En effet, le Niger a connu de conflits armés notamment les rébellions armées dans la partie nord du pays avec des rapt et des restrictions de déplacements qui ont quelque peu traumatisé les populations.

Le désert nigérien est utilisé comme passerelle par des nombreux migrants pour aller vers la métropole.

Aussi, les remous sociopolitiques survenus en Libye au nord (2011) et le conflit armé du Mali avec la présence des groupes terroristes comme Moujao et Aqmi au nord-ouest (2012), exposent le Niger à d'importants troubles sécuritaires. La situation s'est aggravée avec les exactions du groupe terroriste Boko Haram (au sud sur la frontière avec le Nigeria) ayant occasionné le déplacement de plusieurs milliers de personnes (en particulier les femmes et les enfants) notamment vers la région de Diffa et vers les régions voisines.

Les différentes menaces à la paix sont aggravées par les tensions intercommunautaires, la circulation illicite d'armes à feu, la fermeture de certaines débouchées migratoires, la présence de réfugiés et le rôle des media et les mouvements sociaux.

Cette situation, en plus d'avoir endeuillé plusieurs familles, a provoqué la migration de plusieurs personnes, laissant tout derrière elles afin d'échapper aux exactions.

Les femmes sont souvent prises pour cibles notamment pour servir d'otages ou d'esclaves sexuelles. Elles sont mariées de force, subissent des abus et des exactions de toutes sortes. Leurs maris sont enrôlés de force dans les troupes ou tués devant elles (lorsqu'ils refusent). Cette situation, en plus de

leur causer de profonds traumatismes, les livre à elles-mêmes avec les enfants sur les bras.

Ce contexte tel que décrit expose davantage les femmes à une situation de vulnérabilité. En effet, quatre sur cinq pauvres au Niger sont des femmes. Et cette pauvreté touche prioritairement les ménages dirigés par des femmes. Sur les 34% de la population vivant en dessous du seuil de l'extrême pauvreté, 73% sont des femmes chefs de ménage (INS 2008). Elles se trouvent ainsi exposées à l'insécurité alimentaire et souvent contraintes à l'exode laissant tout derrière elles.

Les conflits armés impactent également sur les jeunes. En effet, le phénomène « d'enfant soldat » et « d'enfant kamikaze » prend de plus en plus de l'ampleur dans le monde. On note par ailleurs la déscolarisation des jeunes, particulièrement les filles. Ces dernières sont exposées aux mariages et grossesses précoces et leurs opportunités deviennent ainsi limitées.

Le taux d'alphabétisation de la population est de 18% chez les femmes contre 40% chez les hommes. % (INS, ECVMA 2011).

Le chômage concerne quant à lui 81% des jeunes filles âgées entre 20 et 24 ans (document sur l'état de la population du Niger en 2014).

Sur le plan des violences basées sur le genre, des études ont montré la recrudescence du phénomène dans les régions d'Agadez et de Zinder (Oxfam, 2006) et dans les régions de Dosso et de Maradi (Oxfam, 2007), avec une forte présence de violences physiques, sexuelles et conjugales.

*Selon l'ONUFEM (2003), les VBG sont les plus universelles et les plus impunies de tous les crimes.*

Selon l'étude multi pays réalisée par l'OMS en 2005, 70% des femmes étaient victimes soit de violences physiques, soit de violences sexuelles au cours de leur existence.

On note aussi la recrudescence du phénomène des VBG dans les régions d'Agadez et de Zinder (Oxfam, 2006) et, dans les régions de Dosso et de Maradi (Oxfam, 2007), avec une forte présence de violences physiques, sexuelles et conjugales.

Selon l'étude sur l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger réalisée en 2015 par l'UNFPA, les déclarations répertoriées en 2010, par les structures publiques et les ONG, montrent que 93,4% des victimes des VBG sont des femmes. Ces violences perpétrées sont à 72% physiques et sexuelles, 5% culturelles (excision), 7% économique et 17% psychologiques.

Les VBG constituent de graves atteintes aux droits humains et, ont des conséquences sanitaires, sociales et psychologiques. Elles contribuent à la propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dont le VIH/SIDA (Yves Marguerat, 2003). Les grossesses non désirées résultant des viols conduisent à des avortements pratiqués très souvent dans des conditions dangereuses.

Malgré cela, les femmes sont insuffisamment impliquées dans le cadre des concertations pour la recherche des solutions durables à plus forte raison dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur de la paix.

En effet, les pesanteurs socioculturelles font que les femmes sont sous représentées dans les instances politiques et décisionnelles. Cela atténue leur poids dans la constitution des structures en charge des négociations portant sur les Conflits. L'absence de directives claires en lien avec la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits armés au Niger est une insuffisance qui inhibe incontestablement les avancées dans ce domaine. Il faut noter également le faible niveau d'application des dispositions du protocole de l'Union Africaine sur les droits fondamentaux des femmes (*rapport Beijing + 20*).

Les femmes leaders et celles des Organisations féminines ont pourtant régulièrement convié les parties en conflits à la retenue.

Avec la création en 2011 de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) le Niger, avec l'appui des partenaires au développement a mis en œuvre plusieurs projets et programmes pour supporter les victimes et un regard de plus en plus critique est porté à l'implication des femmes comme actrices importantes pour tout processus de paix et de gestion de conflits.

Aussi, dans le cadre de la promotion des formes non violentes de règlement de conflits, plusieurs organisations féminines existent et œuvrent dans ce domaine.

Ainsi, l'implication des femmes, qui en plus d'être les premières victimes des conflits constituent plus de la moitié de la population, s'impose d'elle-même.

## **II. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION DU NIGER**

Le Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (CPCC) comporte une composante spécifique « femme, paix et sécurité » conformément aux dispositions de la 1325. Il appelle les Etats membres à se doter d'un Plan d'Action National (PAN) de mise en œuvre de ladite résolution.

C'est dans ce cadre que le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix a organisé un atelier d'échange d'expériences entre les différents Etats membres de la CEDEAO sur la mise en œuvre des PAN sur la résolution 1325 à Lagos au Nigéria du 2 au 3 avril 2013. Les conclusions des travaux de l'atelier ont recommandé au Niger de rattraper son retard par rapport aux autres pays membres de la CEDEAO en élaborant son plan d'action national.

Pour répondre à cet appel, le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a organisé, à l'occasion de la commémoration de la Journée de la Femme Nigérienne (le 13 mai 2014), un atelier de mise en place du Comité chargé de l'élaboration du Plan d'Action

National de mise en œuvre de la 1325. Au cours de cet atelier qui a permis d'identifier les structures qui doivent faire partie du comité, les participants ont été sensibilisés sur la résolution 1325 et les résolutions connexes et une feuille de route d'élaboration du plan d'action a été adoptée.

Un an plus tard (lors de la commémoration de la Journée Nationale de la Femme Nigérienne, édition 2015), une journée d'échanges sur la même problématique a été organisée afin de faire l'état des lieux des structures et des actions qui sont menées dans le cadre de la mise en œuvre de la 1325. Cette journée d'échanges a fait ressortir notamment :

- L'essentiel des actions menées sont des actions de sensibilisation,
- Un manque de synergie entre les différentes structures intervenant,
- Le faible accompagnement des PTF...

Par ailleurs, la feuille de route a été réactualisée et un groupe de travail restreint a été mis en place pour proposer un premier cadre logique du plan d'action.

Le travail proposé par ce groupe restreint s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques à savoir :

- ***Axe prioritaire I : Prévention des conflits et des violences basées sur le genre :***
- ***Axe prioritaire II : Protection, Assistance et Réhabilitation des victimes :***
- ***Axe prioritaire III : Participation et Représentation :***
- ***Axe Prioritaire IV : Coordination, suivi et évaluation des activités.***

En janvier 2016, un atelier a réuni, au niveau central, des représentants des ministères sectoriels intervenant dans le domaine de la 1325, ceux des Partenaires techniques et Financiers ainsi que ceux des Organisations de la Société Civile et ONG pour valider ce travail du comité restreint. Il s'est agi, au cours de cette rencontre d'analyser la pertinence et la consistance des

actions/activités proposées dans le cadre logique du PAN et de faire une proposition chiffrée des coûts de celles-ci.

Mais pour que ce document soit plus complet, il fallait y intégrer les spécificités propres à chaque région du Niger. C'est pourquoi une copie du document a été envoyée aux huit (8) régions pour rattraper cette exigence.

Les propositions des régions ont par la suite été analysées et consolidées dans le document qui fera l'objet d'une validation en présence des représentants de toutes les huit régions du Niger.

### III. CADRE LOGIQUE DU PLAN D’ACTION NATIONAL SUR LA RESOLUTION 1325/NIGER

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLE
<b>Axe prioritaire I : Prévention des conflits et des violences basées sur le genre</b>					
Renforcer l’environnement institutionnel, juridique et social favorisant la prise en compte du genre dans la prévention et la gestion des conflits	Les textes et politiques relatifs aux questions de paix et de sécurité sont répertoriés et analysés selon le genre.	Analyser selon le genre des politiques et des lois dans le domaine de la paix et de la Sécurité	-Nombre de politiques et lois révisées ou initiées	PM	MPP/PE MJ MI/SP/D/ARC MDN
		Créer un répertoire de politiques et loi favorables à l’implication de la femme dans les questions de paix et de sécurité y compris les VBG pendant les conflits	-Nombre de répertoire créé  -Nombre de femmes impliquées dans les questions de paix et de sécurité	PM	MPP/PE ONG/OSC
		Suivre la mise en œuvre des instruments régionaux relatifs aux droits de la femme, à la paix et à la sécurité	-Nombre de rapport produit  -Nombre d’actions prises par le Gouvernement à la suite des recommandations formulées	PM	MPP/PE MAE/C/IANE MJ ONG/OSC
Les femmes sont impliquées dans la prévention, la gestion des conflits et le système d’alerte	Traduire en langues nationales et vulgarisation de la R 1325	Produire des supports de communication et sensibiliser/former les acteurs (élus, femmes, agriculteurs/éleveurs, médias,	-Nombre de supports produits et distribués  -Nombre de campagne de	PM	MP MPP/PE MDN
			Nombre de langue nationale concernée	8	MPP/PE ONG/OSC

	précoce	FDS, leaders d'opinion, religieux et coutumiers, OSC...), sur la 1325 y compris les VBG et les techniques de gestion de conflits, l'extrémisme violent, le <i>genderbudgeting</i> ...	sensibilisation menée -Nombre d'H et de F formé/sensibilisé -Nombre de FDS formé/sensibilisé -Nombre d'acteurs de médias formé/sensibilisé -Nombre d'agriculteurs et d'éleveurs formé/sensibilisé		MI/SP/D/ARC HACP Communes ONG/OSC Médias
		Réaliser un argumentaire et des plaidoyer auprès des autorités et des personnes influentes	-Nombre d'argumentaire produit -Nombre de plaidoyer mené -Nombre de personnes influentes touchées	1 2 10	MPPF/PE MI/SP/D/ARC ONG/OSC
		Commémorer la Journée internationale femme et paix	-Nombre d'actions en faveur de la paix menée au cours de la journée	PM	MPPF/PE MDN MI/SP/D/ARC HACP ONG/OSC
<b>Axe prioritaire II : Protection, Assistance et Réhabilitation des victimes</b>					
Protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles et les mutilations génitales pendant les conflits et assurer la prise en charge médicale et la	Les femmes et les filles connaissent leur droit et ont un accès accru au système	Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la justice et le droit international humanitaire dans la lutte contre les VBG	-Nombre d'actions de sensibilisation/formation menées -Nombre d'H et de F touché	PM	MPPF/PE MJ HACP CNDH

réhabilitation/réinsertion socioéconomique des survivantes	judiciaire				ONG/OSC Médias
		Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes des VBG	-Nombre de victime de VBG accompagnée -Nombre d'actions en justice menée -Nombre de condamnation des auteurs de VBG enregistrée	PM	MPPF/PE MJ MSP ONG/OSC
	Les victimes des conflits et ou des VBG bénéficient de la prise en charge médicale, psychosociale, et socioéconomique en vue de leur réhabilitation et réinsertion	Créer et renforcer les capacités des structures de prise en charge holistiques des VBG et assurer l'orientation des victimes	Nombre de nouveau centre créé -Nombre de centre doté de moyens conséquents -Nombre de victime référée et prise en charge	1 5 PM	MPPF/PE MJ MI/SP/D/ARC MSP HACP ONG/OSC
Organiser l'assistance médicale, psychologique et socioéconomique des femmes victimes des conflits et ou des VBG y compris les grossesses non désirées, les viols, les fistules et handicaps divers		-Nombre de victime assistée -Formes et quantité d'assistance fournie	PM	MPPF/PE MJ MSP MFP/PE MEJ HACP Municipalités ONG/OSC	

		Assurer l'accompagnement scolaire des enfants issus des ménages victimes de conflit et ou des VBG	Nombre d'enfant accompagné Nombre de structures d'accompagnement créées	PM	MPPF/PE MEN/A/PLM MES MSP ONG/OSC
		Initier des actions d'urgence en faveurs des survivants des conflits : eau, nourriture, médicaments, abris, latrines...	Nombre de personnes assistées d'urgence Nombre de produit distribué Nombre d'abris et de latrines (tente) construits	PM	MI/SP/D/ARC MAH MPPF/PE MHA MP MSP ONG/OSC
<b>Axe prioritaire III Participation et représentation</b>					
Promouvoir la participation et la représentativité des femmes aux processus de médiation, de prévention et de gestion des conflits	La participation et la représentativité des femmes à tous les niveaux des processus d'édification de la paix et de la gestion des conflits sont accrus	Mener des plaidoyers pour des meilleures participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans la médiation et la gestion des conflits	Nombre de plaidoyer mené Nombre de femme ayant participé à un processus de médiation et de gestion de conflit	PM	MPPF/PE MI/SP/D/ARC MDN MJ HACP ONG/OSC Municipalités Leaders d'opinion

		Créer une banque de données des femmes ayant des compétences dans le domaine de la paix, la sécurité et la gestion des conflits	Nombre de banque de données créée et mise à jour	1	MPPF/PE
		Nommer et déployer des femmes civiles et militaires dans les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité	Nombre de femme civile et militaire nommée et déployée dans les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité	PM	PRN CAB PM MI/SP/D/ARC MDN
	Organiser un forum national au moins une fois par an sur les questions de Paix et de sécurité.		Nombre de participants au forum Principales recommandations issues du forum	PM	MPPF/PE MI/SP/D/ARC MDN MJ MAE/C/IA/CE HACP ONG/OSC
	Créer des partenariats avec les institutions spécialisées en matière de prévention et gestion des conflits au niveau national, régional et international et promouvoir la recherche sur le genre	Nombre de partenariat créé Nombre d'étude/recherche sur le genre et les conflits réalisés	PM		MPPF/PE MI/SP/D/ARC MDN HACP Université Centres de formation Cabinets d'études ONG/OSC

						PTF
<b>Axe prioritaire IV : coordination, suivi et évaluation</b>						
Assurer une coordination efficace du plan d'actions national de mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies	Une coordination efficace et efficiente du plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 assurée	Mettre en place et rendre fonctionnel un comité national de coordination/pilotage et suivi-évaluation du PAN ainsi que des comités dans les 8 régions	Nombre de comité de coordination créé et fonctionnel	9	MPPF/PE	Comités de pilotage national et régionaux
		Organiser des rencontres trimestrielles de coordination et de suivi du plan et produire des rapports périodiques	Nombre de rencontres tenues par an Nombre de rapports produits an	108		
	Participer à des rencontres relatives aux questions de paix et de sécurité au niveau régional et international	Nombre d'H et de F ayant participé à des rencontres internationales Principales recommandations mises en œuvre	6		MPPF/PE MDN MI/SP/D/ARC MJ ONG/OSC HACP PTF	
Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PAN mobilisées et judicieusement utilisées	Elaborer le plan opérationnel annuel	Nombre de plan opérationnel élaboré	24		MPPF/PE MDN MI/SP/D/ARC MJ MSP MEN/A/PLM	

				MAH HACP ONG/OSC
	Organiser une journée de plaidoyer pour la mobilisation des partenaires autour du Plan d'Action National 2017-2019	Nombre de partenaires mobilisés Nombre d'engagements enregistrés	1	MPP/PE Groupe 1325
	Organiser des missions de supervision et de monitoring dans le cadre de la mise en œuvre du PAN	Nombre de missions réalisées	PM	MPP/PE MDN MI/SP/D/ARC MJ MSP MEN/A/PLM MAH HACP PTF ONG/OSC
	Réaliser une évaluation à mi-parcours	Nombre d'évaluation à mi-parcours réalisée	1	MPP/PE Groupe 1325
	Réaliser une évaluation finale	Nombre d'évaluation finale réalisée	1	MPP/PE Groupe 1325

#### **IV. BUDGET DU PLAN D'ACTION NATIONAL DU NIGER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 DES NATIONS UNIES**

La mise en œuvre du présents plan d'actions sera réalisée avec le concours financier de l'Etat du Niger et de ses partenaires au développement chacun selon son domaine d'intervention. On peut citer, sans être exhaustif les principaux bailleurs de fonds suivants : *PNUD, ONUFEMMES, UNEFA, UNHACR, UNICEF, EUCAP-SAHEL, NDI, WANEP, CARE INTERNATIONAL, PLAN NIGER, OXFAM, SAVE THE CHILDREN, CICR, OIM, PEDEV II, USAID, CEA, LUXDEVELOPPEMENT, AFD, ...*

<b>ACTIONS</b>	<b>ANNEE 1</b>	<b>ANNEE 2</b>	<b>ANNEE 3</b>	<b>TOTAL</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT</b>
<b>Axe prioritaire I : Prévention des conflits et des violences basées sur le genre</b>					
Analyser selon le genre des politiques et des lois dans le domaine de la paix et de la Sécurité	7 000 000			<b>7 000 000</b>	
Créer d'un répertoire de politiques et loi favorables à l'implication de la femme dans les questions de paix et de sécurité y compris les VBG pendant les conflits	6 000 000			<b>6 000 000</b>	
Suivre la mise en œuvre des instruments régionaux relatifs aux droits de la femme, à la paix et à la sécurité	-	5 000 000	15 000 000	<b>20 000 000</b>	

Traduire en langues nationales et vulgarisation de la R 1325	20 000 000	16 000 000			<b>36 000 000</b>	
Produire des supports de communication et sensibiliser/former les acteurs (élus, femmes, agriculteurs/éleveurs, médias, FDS, leaders d'opinion, religieux et coutumiers, OSC...), sur la 1325 y compris les VBG et les techniques de gestion de conflits, l'extrémisme violent, le <i>gender budgeting</i> ...	160 000 000	240 000 000			<b>400 000 000</b>	
Réaliser un argumentaire et des Plaidoyer auprès des autorités et des personnes influentes	5 000 000				<b>5 000 000</b>	
Commémorer la Journée internationale femme et paix	90 000 000	90 000 000	90 000 000		<b>270 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE I</b>	<b>288 000 000</b>	<b>351 000 000</b>	<b>105 000 000</b>		<b>744 000 000</b>	
<b>Axe prioritaire II : Protection, Assistance et Réhabilitation des victimes</b>						
Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la justice et le droit international humanitaire dans la lutte contre les VBG	160 000 000	80 000 000			<b>240 000 000</b>	
Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes des VBG	40 000 000	40 000 000	40 000 000		<b>120 000 000</b>	

Créer et renforcer les capacités des structures de prise en charge holistiques des VBG et assurer l'orientation des victimes	250 000 000	100 000 000		<b>350 000 000</b>	
Organiser l'assistance médicale, psychologique et socioéconomique des femmes victimes des conflits et ou des VBG y compris les grossesses non désirées, les viols, les fistules et handicaps divers	500 000 000	500 000 000	500 000 000	<b>1 500 000 000</b>	
Assurer l'accompagnement scolaires des enfants issus des ménages victimes de conflit et ou des VBG	80 000 000	80 000 000	80 000 000	<b>240 000 000</b>	
Initier des actions d'urgence en faveur des victimes des conflits : eau, nourriture, médicaments, abris, latrines...	500 000 000	500 000 000	500 000 000	<b>1 500 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE II</b>	<b>1 530 000 000</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>1 120 000 000</b>	<b>3 950 000 000</b>	
<b>Axe prioritaire III Participation et représentation</b>					
Mener des plaidoyers pour des meilleures participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans la médiation et dans la gestion des conflits	5 000 000			<b>5 000 000</b>	

Créer une banque de données des femmes ayant des compétences dans le domaine de la paix, la sécurité et la gestion des conflits	7 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>11 000 000</b>	
Nommer et déployer des femmes civiles et militaires dans les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité	-	-	-	-	
Organiser un forum national sur la paix et la sécurité au moins une fois par an	75 000 000	75 000 000	75 000 000	<b>225 000 000</b>	
Créer des partenariats avec les institutions spécialisées en matière de prévention et gestion des conflits au niveau national, régional et international	5 000 000	20 000 000	20 000 000	<b>45 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE III</b>	<b>92 000 000</b>	<b>97 000 000</b>	<b>97 000 000</b>	<b>286 000 000</b>	
<b>Axe prioritaire IV : coordination, suivi et évaluation</b>					
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité national de coordination/pilotage et suivi-évaluation du PAN ainsi que des comités dans les 8 régions	18 000 000	9 000 000	9 000 000	<b>36 000 000</b>	
Organiser des rencontres trimestrielles de coordination et de suivi du plan et produire des rapports périodique	108 000 000	108 000 000	108 000 000	<b>324 000 000</b>	

Participer à des rencontres régionales et internationales sur la paix et la sécurité	75 000 000	75 000 000	75 000 000	<b>225 000 000</b>	
Elaborer des plans opérationnels annuels	80 000 000	40 000 000	40 000 000	<b>160 000 000</b>	
Organiser une journée de plaidoyer pour la mobilisation des partenaires autour du Plan d'Actions National 2017-2019	3 000 000			<b>3 000 000</b>	
Organiser des missions de supervision et de monitoring dans le cadre de la mise en œuvre du PAN	40 000 000	40 000 000	40 000 000	<b>120 000 000</b>	
Réaliser une évaluation à mi-parcours		30 000 000		<b>30 000 000</b>	
Réaliser une évaluation finale			30 000 000	<b>30 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE IV</b>	<b>324 000 000</b>	<b>302 000 000</b>	<b>302 000 000</b>	<b>928 000 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 234 000 000</b>	<b>2 050 000 000</b>	<b>1 624 000 000</b>	<b>5 908 000 000</b>	

## **V. COORDINATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION**

Ce plan d'action est national. Il doit à cet effet impliquer tous les acteurs (étatiques, partenaires techniques et financiers, ONG et organisations de la société civile) intervenant dans les questions de paix, et sécurité.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant assurera le *leadership* quant à la coordination et le suivi/évaluation des actions programmées. Des réunions, des revues de planification conjointes (avec l'ensemble des partenaires) ainsi que des visites de terrain seront organisées à cet effet.

Un « *Groupe de travail 1325* » regroupant tous les représentants (points focaux) des acteurs clés cités plus haut pourrait être créé et servir de Comité de pilotage du plan d'action. Ce sera donc un organe d'orientation stratégique. A ce titre il lui incombe la responsabilité de la planification des activités s'y rapportant à la 1325.

Des comités régionaux vont être créés dans toutes les régions du pays à l'image du Comité national.

Les actions de suivi se baseront sur les indicateurs déjà définis dans le cadre logique du présent plan d'action. Les missions de supervision et de monitoring seront réalisées pour apprécier le niveau de réalisation des activités programmées.

## **VI. ROLES DES ACTEURS**

### **4.1. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE)**

Le MPF/PE veillera à la mise en œuvre efficace du PAN ainsi que la pérennisation des actions planifiées. De manière spécifique, le MPF/PE a pour rôle de :

- Obtenir l'engagement politique nécessaire à la mise en œuvre des interventions envisagées ;
- Veiller à la mise en œuvre et à la coordination des activités retenues ;
- Assurer l'intégration des activités retenues dans les programmes existants ;
- Mobiliser les ressources et en assurer une gestion transparente ;
- Assurer et présider le fonctionnement du groupe de travail 1325 ;

#### **4.2. Les autres structures ministérielles et étatiques**

Les autres ministères sectoriels et structures nationales intervenant dans le domaine de la 1325 sont chargés de :

- Contribuer à la mise en œuvre des activités planifiées ;
- Assurer l'intégration des activités retenues dans leurs programmes sectoriels existants ;
- Promouvoir le partenariat et la programmation conjointe avec les autres parties prenantes pour une meilleure synergie d'action ;
- Elaborer les rapports périodiques de mise en œuvre des activités.

#### **4.3. Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les partenaires techniques et financiers ont pour rôles de :

- Contribuer au financement du PAN ;
- S'assurer que leurs appuis techniques et financiers entrent dans le cadre de la mise en œuvre du PAN ;
- Participer au suivi et évaluation du PAN

#### **4.4. Les ONG/OSC**

Les Organisations de la Société Civile et les Organisations Non Gouvernementales sont chargées de :

- Participer à la planification/formulation, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des activités ;
- Mobiliser et allouer des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des activités retenues ;
- Faire le plaidoyer pour une meilleure implication de la femme dans les questions de conflit, consolidation de la paix et sécurité ;
- Produire et ventiler des rapports périodiques de mise en œuvre des activités relatives à la 1325.